



PAO CD54 DIRCOM L. Camiato - © PIKSEL-istock - imprimerie CD 54 - Août 2022



 @departement54
meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



DROITS ET DEVOIRS, JE M'INFORME

TERRITOIRE GRAND NANCY

Les droits et devoirs
du locataire.
Quels sont
les organismes
dédiés ?

CONTACTS

Agence départementale
d'information sur le logement (ADIL)
48 rue du Sergent-Blandan
54000 NANCY
03 83 27 62 72
contact@adil54-55.fr
www.adil54-55.org

Les abords extérieurs
de mon logement
m'empêchent
d'y accéder facilement.
Qui puis-je contacter ?

BON À SAVOIR

La loi du 11 février 2005
comporte un volet
important relatif à
l'accessibilité.

www.mdp.meurthe-et-moselle.fr

Je contacte la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy (MHDD) ou le Centre communal d'action social (CCAS) ou la mairie de mon lieu de résidence ou des associations spécialisées dans le handicap (rampes d'accès, trottoirs...).

© istock-wernerimages



CONTACTS

Maison de l'Habitat et du Développement durable (MHDD)

Métropole du Grand Nancy
22-24 viaduc Kennedy
Esplanade Philippe-Seguin
54000 NANCY
03 54 50 20 40
www.mhdd.grandnancy.eu

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou la mairie de ma résidence en l'absence de CCAS

Le CCAS est un lieu d'accueil,
d'écoute, d'information, d'orientation
et d'aide aux démarches. Il anime

dans la commune une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les autres acteurs locaux et les institutions publiques et privées.

Le collectif Handicap 54
www.mdp.meurthe-et-moselle.fr
www.collectifhandicap54.org

**Délégation APF France handicap
de Meurthe-et-Moselle**
125 rue Mac-Mahon
54000 NANCY
03 83 32 35 20